

JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Philippe MACHENAUD-JACQUIER
Mail : philippe.machenaud@mail.pf

PARAISSANT LES MARDI ET VENDREDI

Matahiti 163
N° 103 - Numera Hau**TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI**Mahana 26
no Titema 2014

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 40 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 40 50 05 85

NUMERO COMPLEMENTAIRE
au JOPF n° 103 du 26 décembre 2014

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

	Pages
Arrêté n° n° 2005 CM du 23 décembre 2014 portant fin de fonctions de M. Steven Rey en qualité de directeur de l'Institut de la jeunesse et des sports de la Polynésie française	16052
Arrêté n° 2006 CM du 23 décembre 2014 portant fin de fonctions de Mme Danièle Guyonnet en qualité de chef du service de la jeunesse et des sports	16052
Arrêté n° 2007 CM du 23 décembre 2014 portant nomination de Mme Danièle Guyonnet en qualité de directrice par intérim de l'Institut de la jeunesse et des sports de la Polynésie française	16053
Arrêté n° 2008 CM du 23 décembre 2014 portant nomination de Mme Mae Lhopital en qualité de chef du service de la jeunesse et des sports	16053

ARRETES DU PRESIDENT DU GOUVERNEMENT ET DES MINISTRES

Présidence

Arrêté n° 1080 PR du 23 décembre 2014 relatif à l'exercice des attributions du ministre de l'équipement, de l'aménagement et de l'urbanisme, des transports intérieurs et de l'environnement	16054
--	-------

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

ARRETE n° 2005 CM du 23 décembre 2014 portant fin de fonctions de M. Steven Rey en qualité de directeur de l'Institut de la jeunesse et des sports de la Polynésie française.

NOR : IJS1402682AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de la jeunesse et des sports, chargé des relations avec l'assemblée de la Polynésie française et le Conseil économique, social et culturel,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 80-106 AT du 22 août 1980 modifiée portant création d'un établissement public dénommé "Institut de la jeunesse et des sports de la Polynésie française" ;

Vu l'arrêté n° 618 CM du 10 mai 2002 modifié portant organisation et fonctionnement de l'Institut de la jeunesse et des sports de Polynésie française ;

Vu la lettre de convocation à un entretien préalable du mercredi 10 décembre 2014 ;

Vu l'entretien préalable en date du jeudi 18 décembre 2014 ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 22 décembre 2014,

Arrête :

Article 1er. — Il est mis fin aux fonctions de M. Steven Rey en qualité de directeur de l'Institut de la jeunesse et des sports de la Polynésie française, à compter du lundi 22 décembre 2014 au soir.

Art. 2. — L'arrêté n° 1235 CM du 20 août 2014 portant nomination de M. Steven Rey en qualité de directeur de l'Institut de la jeunesse et des sports de la Polynésie française est abrogé.

Art. 3. — Le ministre de la jeunesse et des sports, chargé des relations avec l'assemblée de la Polynésie française et le Conseil économique, social et culturel, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 23 décembre 2014.

Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :

Le ministre de la jeunesse et des sports,

René TEMEHARO.

ARRETE n° 2006 CM du 23 décembre 2014 portant fin de fonctions de Mme Danièle Guyonnet en qualité de chef du service de la jeunesse et des sports.

NOR : SJS1402680AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de la jeunesse et des sports, chargé des relations avec l'assemblée de la Polynésie française et le Conseil économique, social et culturel,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 94-79 du 21 juillet 1994 portant création du service de la jeunesse et des sports ;

Vu l'arrêté n° 1153 CM du 14 novembre 1994 portant organisation et fonctionnement de la jeunesse et des sports ;

Vu l'entretien préalable du samedi 11 octobre 2014 ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 22 décembre 2014,

Arrête :

Article 1er. — Il est mis fin aux fonctions de Mme Danièle Guyonnet en qualité de chef du service de la jeunesse et des sports à compter du lundi 22 décembre 2014 au soir.

Art. 2. — L'arrêté n° 291 CM du 11 mars 2009 portant nomination de Mme Danièle Guyonnet en qualité de chef du service de la jeunesse et des sports est abrogé.

Art. 3. — Le ministre de la jeunesse et des sports, chargé des relations avec l'assemblée de la Polynésie française et le Conseil économique, social et culturel, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 23 décembre 2014.

Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :

Le ministre de la jeunesse et des sports,
René TEMEHARO.

ARRETE n° 2007 CM du 23 décembre 2014 portant nomination de Mme Danièle Guyonnet en qualité de directrice par intérim de l'Institut de la jeunesse et des sports de la Polynésie française.

NOR : IJS1402683AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de la jeunesse et des sports, chargé des relations avec l'assemblée de la Polynésie française et le Conseil économique, social et culturel,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 80-106 AT du 22 août 1980 modifiée portant création d'un établissement public dénommé "Institut de la jeunesse et des sports de la Polynésie française" ;

Vu l'arrêté n° 618 CM du 10 mai 2002 modifié portant organisation et fonctionnement de l'Institut de la jeunesse et des sports de la Polynésie française ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 22 décembre 2014,

Arrête :

Article 1er. — Mme Danièle Guyonnet est nommée en qualité de directrice par intérim de l'Institut de la jeunesse et des sports de la Polynésie française à compter du mardi 23 décembre 2014.

Art. 2. — Le ministre de la jeunesse et des sports, chargé des relations avec l'assemblée de la Polynésie française et le Conseil économique, social et culturel, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 23 décembre 2014.

Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :

Le ministre de la jeunesse et des sports,
René TEMEHARO.

ARRETE n° 2008 CM du 23 décembre 2014 portant nomination de Mme Mae Lhopital en qualité de chef du service de la jeunesse et des sports.

NOR : SJS1402681AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de la jeunesse et des sports, chargé des relations avec l'assemblée de la Polynésie française et le Conseil économique, social et culturel,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 94-79 du 21 juillet 1994 portant création du service de la jeunesse et des sports ;

Vu l'arrêté n° 1153 CM du 14 novembre 1994 portant organisation et fonctionnement du service de la jeunesse et des sports ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 22 décembre 2014,

Arrête :

Article 1er. — Mme Mae Lhopital est nommée en qualité de chef du service de la jeunesse et des sports à compter du mardi 23 décembre 2014.

Art. 2. — Le ministre de la jeunesse et des sports, chargé des relations avec l'assemblée de la Polynésie française et le Conseil économique, social et culturel, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 23 décembre 2014.

Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :

Le ministre de la jeunesse et des sports,
René TEMEHARO.

**ARRETES DU PRESIDENT
DU GOUVERNEMENT ET DES MINISTRES**

PRESIDENCE

ARRETE n° 1080 PR du 23 décembre 2014 relatif à l'exercice des attributions du ministre de l'équipement, de l'aménagement et de l'urbanisme, des transports intérieurs et de l'environnement.

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 35-2014 APF/SG du 12 septembre 2014 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 portant nomination du vice-président et des ministres du

gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 685 PR du 17 septembre 2014 relatif aux attributions du ministre de l'équipement, de l'aménagement et de l'urbanisme, des transports intérieurs et de l'environnement ;

Vu les nécessités de service,

Arrête :

Article 1er.— M. Nuihau Laurey, vice-président du gouvernement de la Polynésie française, ministre du budget, des finances, de la fonction publique, des énergies, de la santé et des solidarités, est chargé de l'expédition des affaires courantes et urgentes du ministère de l'équipement, de l'aménagement et de l'urbanisme, des transports intérieurs et de l'environnement, pendant l'absence de M. Albert Solia, du 22 au 28 décembre 2014 inclus.

Art. 2.— Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 23 décembre 2014.
Edouard FRITCH.